Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022
ID : 073-217303064-20220407-22_04_056-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **12**
Représentés : **3**
Absents : **0**
Date de convocation : **1er avril 2022**
Date d'affichage : **1er avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-04-056

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lie à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous informe qu'en prévision de l'accroissement d'activité lié à la période estivale, il est nécessaire de renforcer les effectifs du Centre Technique Municipal.

Ainsi, je vous propose de créer 5 emplois temporaires à temps complet qui seront pourvus par des agents contractuels exerçant les fonctions d'agents polyvalents des services techniques.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 mars 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022
ID : 073-217303064-20220407-22_04_056-DE

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;
Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➢ de créer des emplois temporaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum qui seront pourvus par des agents contractuels, en application de l'article L.332-23-2° du code précité. A ce titre, seront créés au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques ;

➢ de charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

➢ de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 15/04/2022
Affichage : 15/04/2022
Valloire, le 15/04/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)